



Journée nationale des Corevih, Congrès et Assises de la SFLS Bordeaux les 3, 4 et 5 novembre 2010

Fiche d'information relatives aux Bourses pour les représentants de malades et d'usagers dans les Corevih



A qui sont destinées les bourses ?

A une quarantaine de représentants des malades et des usagers nommés dans les Corevih de France métropolitaine, titulaires ou suppléants :

Il s'agit essentiellement de représentants de malades et usagers ne pouvant en théorie bénéficier d'autres financements ;

S'il est souhaitable que ces personnes aient un intérêt pour les questions scientifiques et médicales, il n'est pas nécessaire qu'elles soient déjà formées à ces sujets.

Sidaction rappelle que les Corevih doivent être en mesure de prendre en charge la participation des membres de leur bureau aux colloques et conférences.

Sur quels critères seront attribuées les bourses ?

Le nombre de bourses est limité à deux par Corevih :

Nous invitons les représentants de malades et usagers d'un même Corevih à se concerter afin de déterminer qui parmi eux sollicitera une bourse ;

Au-delà de deux demandes de bourse par Corevih, les candidats seront mis sur une liste d'attente. Ils seront servis en fonction des places disponibles éventuellement restantes.

Sidaction veillera à assurer une représentation régionale la plus large possible et à encourager les nouvelles participations.

Quels sont les frais pris en charge, à l'exclusion de tout autres frais ?

Prise en charge du transport :

Sur la base d'un aller-retour en train 2ème classe à hauteur de 150 euro maximum ;

Sur demande préalable obligatoirement, un remboursement de plus de 150 euros peut être accordé aux personnes ayant un trajet de plus de 7 heures entre leur domicile et Bordeaux.

Merci de prendre vos titres de transport le plus rapidement possible après acceptation de votre demande.

Prise en charge de l'hébergement :

Dans la limite d'un plafond de remboursement de 60 euros par nuit et par personne, le dépassement restant à la charge du bénéficiaire.

Notez que les dîners et les frais de transports à Bordeaux ou entre votre domicile et la gare ou l'aéroport de départ ne sont pas pris en charge. Les frais de taxi ne sont pas pris en charge.

Modalités d'inscription

Exclusivement en ligne sur le site Internet de Sidaction : www.sidaction.org

Formulaire d'inscription disponible du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 7 septembre 2010.

Quelles sont les modalités pratiques de remboursement ?

Vous devez prendre vos titres de transport et vos réservations d'hôtel vous-même.

Remboursement : sur présentation des originaux des titres de transports et des factures d'hôtel, dans les limites définies ci-dessus.

Nous vous invitons à conserver une photocopie des originaux que vous nous transmettez.

Le délai de remboursement dépend de la rapidité avec laquelle vous renverrez vos justificatifs de frais à l'adresse suivante :

Sidaction
Programmes associatifs France / Congrès SFLS 2010
228, rue du Faubourg St Martin
75010 Paris

Aucun remboursement ne pourra être effectué après le 1er décembre 2010